

LES ABONNEMENTS SONT REÇUS,

## A Roanne :

Chez M. CHORGON, imp., r. St-Elisabeth,  
 Chez M. FERLAY, imp., rue du Collège, 9,  
 Et chez M. SAUZON, imp., r. Impériale, 70.

## A Paris.

Chez M. HAYAS, rue J.-J. Rousseau, 3,  
 Chez MM. LEJOLIVET et C<sup>ie</sup> à l'Office-  
 Corr., rue N.-D.-des-Victoires, 25,  
 Et chez MM. LAFITTE, BULLIER et  
 C<sup>ie</sup>, rue de la Banque, 20.

## JOURNAL DE L'ARRONDISSEMENT DE ROANNE.

## ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS.

Roanne, le 5 octobre 1856.

## ACTES ADMINISTRATIFS.

CONTRIBUTION DIRECTES. — RÉVISION DU TARIF DES FRAIS DE POURSUITES.

Le PRÉFET de la Loire, officier de la Légion d'Honneur,

Vu les arrêtés préfectoraux, en date des 21 février 1840 et 22 mai 1846, concernant les frais de poursuites en matière de contributions directes dans le département de la Loire ;

Vu les renseignements fournis par M. le receveur général de la Loire ;

Considérant que l'intérêt du service demande la modification des arrêtés susvisés, en ce qui concerne les tarifs de garnison collective et de commandement ;

## Arrête :

Art. 1<sup>er</sup>. Le tarif pour frais de garnison collective est rétabli suivant le règlement du 21 février 1840.

Art. 2. L'article 2 de l'arrêté du 22 mai 1846 est abrogé.

Art. 3. Le prix de chaque commandement est porté de 0,85 centimes à 1 franc, pour les villes de Saint-Etienne, Montbrison, Roanne, Rive-de-Gier et Saint-Chamond ; et de 1 franc à 1 franc 25 centimes pour toutes les autres communes du département.

Art. 4. Le présent arrêté sera soumis à l'approbation de Son Excellence M. le ministre des finances.

Fait à Saint-Etienne, en l'hôtel de la préfecture, les jour, mois et an que dessus.

Le Préfet de la Loire, THULLIER.

Cet arrêté a été approuvé par Son Excellence M. le ministre des finances, le 13 septembre 1856.

FAXE MUNICIPALE SUR LES CHIENS. — DÉCLARATIONS A FAIRE PAR LES POSSESEURS DE CHIENS.

A MM. les Maires du département.

Le décret du 4 août 1855, rendu pour l'exécution de la loi du 2 mai même année, relative à la taxe municipale sur les chiens, prescrit aux possesseurs de chiens de faire, à la mairie, la déclaration du nombre et de l'usage de ces animaux. L'époque de cette déclaration est fixée du 1<sup>er</sup> octobre au 15 janvier. Les déclarations sont inscrites sur un registre spécial. Il en est donné reçu aux déclarants ; les récépissés font mention de leurs noms, de la date de la déclaration, du nombre et de l'usage des chiens déclarés.

J'appelle spécialement votre attention sur cet objet, et je vous invite, Messieurs, à vous conformer ponctuellement aux dispositions du décret précité.

Je vous invite même à faire renouveler plusieurs fois l'avis aux possesseurs de chiens de faire leurs déclarations à la mairie avant l'expiration du délai accordé, afin d'enlever tout prétexte de réclamation, pour cause d'ignorance, contre les accroissements de taxe.

Il a été jugé convenable, pour assurer l'uniformité de l'exécution de la loi, d'adopter un modèle

## FEUILLETON DE L'ÉCHO ROANNAIS.

## UN MARIAGE EN MER (1).

NOUVELLE CATHOLIQUE.

S. 1.

Deux jeunes hommes promenaient sur les côtes de Normandie, non loin d'une petite ville pleine de foi, où la religion de nos pères était encore en honneur, et où le respect pour les institutions nouvelles se serait allié au sentiment religieux si l'on avait mieux compris la mission des pouvoirs publics, qui doivent respecter, avant tout, la croyance, chose sacrée, qui réside dans les profondeurs de l'âme, et à laquelle il ne faut jamais toucher !... si ce n'est par l'exemple ; ils se promenaient avant le lever du soleil, par une de ces belles nuits d'été, étoilées et chaudes, où la rêverie est si douce, et où elle peut être si puissante. Leur mise était grave et pouvait passer pour soignée, à cette époque redoutable de la Terreur, qui se dressait avec une énergique violence contre la coalition de l'étranger. Ils se promenaient en devisant des événements de l'époque ; l'un avait à peine vingt ans, l'autre en avait trente ; le plus jeune semblait suspendu à la parole du dernier, et il l'écoutait avec cette confiance noble qui est due à ceux qui assistent avec intelligence aux grandes transformations sociales.

L'heure choisie par ces deux promeneurs solitaires annonçait qu'ils comptaient sur le silence et le mystère pour accomplir quelques projets hardis ; ce ne pouvait être des contrebandiers.

(1) La reproduction et la traduction sont interdites, excepté aux journaux qui ont un traité avec la société des gens de lettres.

du registre des déclarations, qui doit être suivi dans toutes les communes. MM. les maires recevront un registre conforme à ce modèle et d'une étendue proportionnée au nombre des possesseurs de chiens que la commune est présumée renfermer. Recevez, Messieurs, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le Préfet de la Loire, THULLIER.

## CHRONIQUE LOCALE.

AVIS. — Le Préfet de la Loire donne avis aux éleveurs de chevaux que, par décision de M. le ministre de la guerre, le département est désormais compris dans la circonscription de la succursale de remonte de Mâcon, et que cette succursale y fera faire l'acquisition des chevaux propres au service de l'armée.

Un officier explorateur visitera ces chevaux dans le courant d'octobre ou de novembre prochain, et un avis ultérieur indiquera la date précise de son arrivée dans le département ainsi que le lieu où se fera la visite.

Une rixe qui a eu les suites les plus fâcheuses, puisque un des acteurs a succombé, est arrivée vendredi de l'autre semaine, dans un des cafés de Roanne.

M. Descombes, avoué, se trouvait dans cet établissement avec M. Adam, polonais réfugié, et exerçant à Roanne la profession de marchand de farines. Une querelle s'engage entre eux sur un propos des plus futiles ; M. Descombes pousse la dispute jusqu'à faire un crime à M. Adam de son état d'étranger dans des termes, dit-on, très injurieux. Ce dernier se lève et va saisir M. Descombes au collet ; celui-ci le repousse et lui lance en même temps une queue de billard qui lui atteint seulement son chapeau. M. Adam saisit la queue et en assène un coup si vigoureux sur la tête de son adversaire, qu'il tombe immédiatement pour ne plus se relever.

M. Descombes n'a survécu que deux jours à sa blessure, et n'a pu reprendre ses sens. Ses obsèques ont eu lieu lundi dernier.

Et M. Adam a été tellement affecté, qu'il est au lit depuis lors.

M. Descombes avait une chienne de chasse : dès que son maître a été frappé, cette pauvre bête n'a plus voulu quitter la place où il a succombé. On a été obligé de l'emporter en même temps que lui ; elle a refusé depuis ce moment toute espèce de nourriture, et s'est laissée mourir d'inanition.

leur mise faisait repousser cette idée ; ce n'étaient pas des conspirateurs, ils voyaient passer les événements sans s'y mêler autrement qu'en les appréciant au point de vue de la plus haute philosophie ; ce n'étaient pas non plus des fugitifs, ils avaient l'air plutôt préoccupé qu'inquiet.

— Oui, Emile, tu as raison de ne pas te laisser aller au philosophisme désenchantant et terrible de cette époque d'action fébrile, disait le plus âgé des promeneurs, au jeune homme qui marchait à ses côtés ; oui, tu as raison de conserver au fond du sanctuaire de ton âme la croyance de tes pères ; et moi, qui ai pour mission d'entretenir le feu sacré, je suis fier de te voir aujourd'hui, malgré les grands orages qui ont courbé la croix du Sauveur jusqu'à terre sans l'abattre, venir t'agenouiller, docile à ma parole, au pied de ce symbole sublime de l'affranchissement, du sacrifice et de la vie de l'âme. — Je n'aperçois rien qui m'annonce un lieu propre aux cérémonies si saisissantes de l'Eglise catholique, répondit le jeune homme, en jetant les yeux autour de lui ; avez-vous donc, ô Sulpice ! une crypte bien profonde et bien isolée où vous puissiez célébrer en sûreté les saints mystères ? — Non, c'est à l'air libre, en présence du plus beau spectacle que Dieu puisse offrir aux yeux ravis de l'homme aimant, que nous chantons les louanges du Seigneur, sans redouter les persécutions si actives de nos ennemis qui préchent la liberté en supprimant celle de la conscience, la plus sacrée de toutes celles que peut invoquer le citoyen. — Ah ! si vous saviez, Sulpice, tout ce que les tyrans qui oppriment notre patrie excitent dans mon âme de courroux et d'indignation ! Je maudis les hommes sanguinaires... — Emile, il ne faut pas maudire, il faut lutter par la croyance et la vertu. Les nations sont tourmentées souvent par une ardente fièvre, et ce ne sont point les hommes qu'il faut

— Un décret impérial autorise la donation d'un immeuble, estimé à 2,000 fr., faite par le sieur Desage, à la commune et à la fabrique de Contouvers et à l'hospice de Roanne.

— Il y a huit ou dix jours, un jeune wagonnier du nom de Sandoyer (Jean-Baptiste), natif du département de la Côte-d'Or, et demeurant à Rive-de-Gier, conduisait un train. Au moment où il descendait pour décrocher les wagons, le pied lui glissa, et une roue lui coupa la cuisse gauche.

Transporté à l'hôpital de Rive-de-Gier, le malheureux jeune homme a expiré au bout de quelques heures.

— L'un des premiers jours de cette semaine, un train de marchandises a déraillé sur le chemin de fer, près de Saint-Galmier. Le choc a été si rude, que les tubes de la chaudière ont éclaté. L'eau bouillante a couvert le machiniste et le chauffeur qui ont été horriblement brûlés, et sont morts, peu après, de leurs blessures.

— Samedi dernier, pendant les furieuses bourrasques du vent, qui empêchaient par moment de voir et d'entendre, un cantonnier, qui travaillait sur la voie du chemin de fer de Saint-Etienne, a été écrasé par un convoi dont il n'avait pas entendu le sifflet. Ce malheureux ouvrier laisse quatre orphelins.

— Quatre-vingts ou cent personnes se trouvaient réunies récemment dans une maison du bourg de Marlihes, où se faisait une vente aux enchères. Tout à coup le toit fait entendre un sinistre craquement et s'écroule. Heureusement les poutres sont arrêtées dans leur chute par une porte de placard ; les personnes rassemblées se sauvent avec un sentiment de vive terreur.

Cet accident, qui pouvait se terminer par un immense deuil, a eu cependant encore des suites bien douloureuses ; outre les personnes contusionnées, huit ou dix ont eu des blessures graves, des membres cassés et meurtris, et il en est une sur les jours de laquelle on conserve des craintes.

(Mémorial de la Loire.)

— Nous sommes menacés d'un hiver précoce. La température, depuis les premiers jours de l'équinoxe, s'est considérablement refroidie, et nous apprenons qu'une grande quantité de neige est tombée

maudire, mais les idées fausses et subversives qui les gâtent ; et puis ce temps malheureux passera, croyez-en votre ami, et peut-être verrons-nous les hommes les plus ardents de cette époque courber la tête sous le sceptre d'un nouvel Auguste. Ouvrez l'histoire de Rome et vous y verrez les Sénateurs frapper César et se prosterner aux pieds d'Octave. — Oui, mais que de victimes avant d'attendre cette époque ! Voyez : les Girondins, ces seuls vrais républicains de la république, vont expier sur l'échafaud leurs principes de modération philosophique. Le fantôme trompeur du Fédéralisme, que la Montagne fait apparaître aux yeux du peuple, pour les perdre, ouvrira l'abîme devant leurs pas. — Ah ! les Girondins ont commis une faute politique immense, un crime qui brouillera longtemps la révolution avec le monde, ils ont contribué à la mort du meilleur des rois et du meilleur des hommes ! Crime inutile ! quand une nation veut la royauté, ce n'est pas en tuant le roi que vous déracinez cette pensée de son âme, c'est en lui faisant aimer la république, et tous les Girondins eux-mêmes l'ont compromise et perdue ! Les matérialistes de la Montagne vont sacrifier les spiritualistes de la Gironde, qu'arrivera-t-il ? C'est que, un jour, ceux que des cavernes assez profondes pour cacher ces nobles victimes à leurs implacables bourreaux (1) auront pu conserver, viendront de nouveaux s'asseoir dans les conseils de la nation pour y faire triompher les immortels principes du bien, du bon et du juste.

En ce moment, un bruit de pas se fit entendre dans le lointain, l'aurore paraissait rougissant l'horizon ; de toutes les petites baies du rivage sortaient des barques silencieuses, qui rasaient la surface unie et brillante de la mer profonde ; l'une d'elles, plus spacieuse que les autres, portait un

(1) Paroles de M. J. Chénier.

## PRIX DE L'ABONNEMENT :

Roanne et le département 1 an, 10 fr.  
 6 mois, 6 fr.

Hors du département. 1 an, 12 fr.

Annances, 25 c. — Réclames, 50 c.

Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration doit être adressé franco aux Editeurs.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.

sur les Alpes, les Pyrénées, et dans les Vosges.

On lit dans le Journal de Villefranche :

« Il règne en ce moment une grande activité sur tous les points de nos régions vinicoles ; on est en pleine vendange. Aux environs de Villefranche, la récolte est même à peu près terminée. En général, elle surpasse les meilleures espérances, au moins sous le rapport de la quantité. Cet heureux résultat, il faut l'attribuer aux dernières pluies qui ont considérablement augmenté le volume du raisin amaigri par la sécheresse, tout en accélérant sa maturation. Sans rien préjuger encore de la qualité du vin nouveau, on peut dire dès à présent que les vendanges auront donné une bonne moyenne, en comparaison surtout des dernières années. »

Cela n'est malheureusement pas vrai de la zone comprise entre Marchamp et Mâcon, et passant par Quincé, Lantignié, Régné, Villié, Fleury, etc. On se rappelle de quelle façon déplorable ces localités furent ravagées par la grêle dans le courant du mois dernier.

On est en pleine vendange dans le Mâconnais. Les nouvelles qui nous parviennent des divers cantons, portent que sur tous les points qui ont été épargnés par la grêle, la récolte sera satisfaisante, sous le rapport à la fois de la qualité et de la quantité.

— Les journaux de Lyon rendent compte des épreuves du pont tubulaire de la Quarantaine, qui ont eu lieu lundi et mardi. Ces épreuves ont pleinement réussi, et désormais il n'y a plus d'interruption dans la voie ferrée de Paris à la Méditerranée.

## TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE

DE ROANNE.

Audience du 27 septembre 1856 :

Dionnet Jean, tenu irrégulièrement de son registre de brocanteur ; 1 fr. d'amende ; Cancon Pierre, défaut d'éclairage de matériaux ; 1 fr.

Accary Victor, Simonin Jean, Suchet Benoit, Planus Claude, Bessières Pierre, Richard Jean, tapage injurieux et nocturne, circonstances atténuantes ; chacun 2 fr.

Gay Joseph, tapage injurieux et nocturne ; 11 fr. Pegaire et sa femme, id. chacun 15 fr.

Pulinier Pierre, de Saint-Maurice-sur-Loire, pour avoir laissé paître des bestiaux sur le terrain d'autrui, circonstances atténuantes ; 1 fr.

Chevalier François, de Briennon, dépôt de fu-

mât dont l'antenne formait une croix ; les rames tombaient en cadence sur les flots et soulevaient, en se relevant, l'eau qui ruisselait en perles pleines de leurs phosphorescentes. La barque, principale prit la haute mer, et toutes les petites embarcations la suivirent en lui formant un cortège docile et comme respectueux. On aurait dit, de loin, une troupe de cygnes qui voguait avec ordre, disposée en un triangle dont l'une des pointes s'avancait à la surface des flots qu'elle ouvrait en un sillon mobile et brillant.

Vois, Emile, ce que peut la croyance ! Vois ce que produit, au milieu des tourments révolutionnaires, cette foi vive et sacrée dont la force et la puissance sont à Rome sur le trône de saint Pierre !

O Rome, Rome si souvent insultée par ceux qui ne te comprennent pas ! Rome de l'idée, du sacrifice et du dévouement, qui a remplacé la Rome de la tyrannie, de la conquête, du sang et des larmes ! Rome de l'affranchissement moral des peuples ! Rome devant qui tout front intelligent doit s'incliner ! après avoir conquis le monde par le glaive, tu soumettes l'univers par l'idée ! Oh ! que ta grandeur est plus vraie aujourd'hui qu'autrefois. Ton vénérable Pontife-Roi, du haut de son trône vénéré, commande à des millions d'hommes qu'il subjugué par la force et la splendeur du vrai. Oh ! que ta grandeur est imposante ! que ta puissance est digne et magnifique.

Les peuples, comme des torrents, s'écoulent à tes pieds, et tu restes debout, inébranlable. Les empires tombent autour de toi, et tu demeures ferme sur ta base. Oh ! que tu es bien la ville éternelle, la ville de la haute et sublime mission, la cité providentielle ! Il te fallait tous les souvenirs de la grandeur matérielle pour qu'aucune gloire ne te manquât, et pour que l'on pût dire

mier et d'immondices sur la voie publique, circonstances atténuantes; 1 fr.

Balavy Jacques, de Briennon, pour avoir usurpé sur la largeur d'un chemin public, circonstances atténuantes; 1 fr.

Darcon Jean, cafetier, pour avoir conservé des buveurs dans son établissement après l'heure déterminée par les règlements; 1 fr.

Chaumet Claudine, femme Patural, défaut d'éclairage d'une voiture de roulage, circonstances atténuantes; 1 fr.

Valendru Jeanne, femme Renard, id.; 1 fr. Nonfout Madeleine, femme Sably, id.; 1 fr.

Soine Pierre, id. 1 fr. M. Cancalon, son maître, a été déclaré civilement responsable.

Soton Pierre, défaut d'éclairage d'une voiture de roulage, circonstances atténuantes; 1 fr. M. Lagoutte François, son maître, a été déclaré civilement responsable.

Cros Antonin, pour ne s'être pas tenu à portée de conduire ses chevaux, circonstances atténuantes; 3 fr. M. Cros Louis, son père, a été déclaré civilement responsable.

Gondy Jean-Marie, pour avoir été rencontré endormi sur la voiture qu'il était chargé de conduire sur une route impériale, circonstances atténuantes; 1 fr. M. Poyet Barthélemy, son maître, a été déclaré civilement responsable.

Mée Joseph, même contravention; 1 fr. M. Besse, son maître, a été déclaré civilement responsable.

Pour toute la chronique locale SAUZON.

## FAITS DIVERS.

— Lundi dernier, a eu lieu l'inauguration de la statue de saint Vincent-de-Paul à Châtillon-les-Dombes. Le temps n'a malheureusement pas favorisé cette fête; une pluie continuelle a contrarié l'exécution du programme et a même empêché l'illumination du soir. Néanmoins une foule considérable était accourue, et parmi les notabilités on remarquait M. l'évêque de Belley, le supérieur général des Lazaristes, environ deux cents prêtres, M. le Préfet de l'Ain, M. le Sous-Préfet de Trévoux, M. le député de l'arrondissement. La plupart des familles distinguées de la contrée avaient tenu à un honneur de se faire représenter à cette cérémonie, et l'on y comptait aussi une centaine de membres des sociétés de Saint-Vincent-de-Paul, venus de divers points de la France, ainsi que les députations des œuvres charitables dont saint Vincent-de-Paul est le patron.

La statue du grand homme, du bienfaiteur de l'humanité, est, nous assure-t-on, d'une bonne exécution, et on loue également sa composition. Saint Vincent-de-Paul est représenté assis sur un banc, vêtu de l'étole et du surplis; il enveloppe de ce surplis et de la main gauche, un jeune enfant qui joint les mains dans l'attitude de la prière, et se colle contre sa poitrine. De la main droite, il fait comme un berceau à un autre tout petit enfant, à peine éclos à la vie, et qui dort d'un paisible sommeil. Sur les traits du saint est répandue une expression d'amour et de charité.

Le piédestal est de M. Laval, un des architectes diocésains de France. La statue, élevée par le moyen d'une souscription générale, a été modelée par M. Emilien Cabuchet, de Bourg, et fondue par MM. Eck et Durand, de Paris.

— On lit dans le *Journal des Chemins de fer* :

Nous apprenons avec une vive satisfaction que le viaduc de la Quarantaine sur le Rhône, à Lyon, est aujourd'hui entièrement terminé. Cet important travail doit être soumis lundi prochain aux épreuves réglementaires, et dans les premiers jours

l'aspect de ses arcs de triomphe, de ses cirques et de ses temples; Elle a subjugué l'univers par la force de son bras; toute splendeur antique a été en elle; on entend, par l'apensée, les bruits du Forum, celui des chaînes odieuses de l'esclavage, on entend les joies du cirque, la rumeur des batailles, l'affreux mouvement des guerres civiles; puis voici venir les hommes du Nord, ils vont à leur tour conquérir la ville conquérante!

Rome courbe le front devant des guerriers demi-nus! N'avait-elle pas besoin d'une expiation pour ses crimes? Son empire s'écroule; la cité puissante entre toutes meurt par la force dont elle abuse.

Patience! Elle va se relever et plus grande et plus belle mille fois qu'elle n'a jamais été. Le paganisme qui avait défilé tous les vices, expire dans ses murs; ses temples, ses portiques, ses palais, son Capitole servent de piédestal à la croix du Christ. Quelle magnificence dans ses destinées! Elle va dominer le monde par la foi, et ses églises fondées sur des substructions païennes, proclameront la grandeur de son présent chrétien. Elle est la reine du monde par la pensée, après l'avoir été par la violence. Ah! n'attaquons jamais cette arche sainte, elle reliera un jour tous les peuples dans une magnifique et sublime unité chrétienne qui est le vrai catholicisme, sans extinction des nationalités! — Sulpice, vos idées sont les miennes, je ne suis pas de ceux qui pensent que le catholicisme est incompatible avec la liberté, c'est l'auxiliaire né de la liberté sage, mais non de la licence; Rome peut être la tête de la grande association de peuples libres; c'est le flambeau qui éclaira le monde, l'étoile qui le guide, le bras qui le conduit. Rome réalise le règne de la pensée gouvernant les peuples divers, qui conservent leurs lois particulières, sous cette sainte unité.

du mois d'octobre la circulation sera établie sans interruption par la voie de fer entre l'Océan et la Méditerranée, entre le Havre, Dunkerque, Paris et Marseille.

— L'énorme brèche que la Loire avait ouverte à Conneuil (Indre-et-Loire), vient d'être complètement comblée.

Cette brèche, qui n'avait pas moins de 470 mètres de longueur sur 8 à 9 mètres de profondeur, a nécessité l'emploi de 97,000 tombereaux de terre, et a été fermée en deux mois.

— On écrit de Saint-Romain-de-Lerps, (Ardèche), au *Courrier de la Drôme* :

L'église de Saint-Romain-de-Lerps, perchée sur le pic le plus élevé de la commune, a été, pendant toute la journée du 27 dernier, en butte aux coups d'une furieuse tempête, telle qu'on en voit rarement de si fortes sur nos régions élevées. Le clocher de l'église a été décalotté avec sa charpente et sa toiture, et a été transporté dans les airs, à une distance de plus de 500 mètres. La cloche aussi a failli suivre le pauvre clocher dans sa course aérienne; heureusement, elle était solidement fixée dans la bâtisse, de sorte qu'elle n'a pu nous être enlevée, malgré les plus furieux coups de vent.

— On fait beaucoup, sur les bords du Rhône et en Provence, une boisson que l'on nomme *Cervoise*; elle consiste à remplir une barrique de raisins tels quels sans les presser ou fouler en aucune façon. Cette barrique doit être forte et solide; on ajoute quelques litres d'eau bouillante (25 à 30 litres); on agite la barrique et on la met au repos; quatre ou cinq jours après on l'ouvre et on la remplit d'eau ordinaire, et trois ou quatre jours après on peut commencer à boire du contenu; c'est un vin très-pétillant, d'un petit goût aigrelet et fort agréable.

Avant de commencer à le boire, il est assez d'usage d'en retirer un cinquième que l'on met à part et que l'on joint à l'eau que l'on ajoute par égale portion pour remplacer la Cervoise consommée.

Une barrique ainsi préparée dure très-longtemps, si on a soin de l'ouïler au fur et à mesure de la consommation.

(*Journal de Marmande*).

— Une commission vient d'être nommée au ministère des finances pour combattre les fâcheux effets de la crise monétaire et aviser aux moyens d'arrêter la spéculation qui se fait aujourd'hui sur la monnaie d'argent. Comme détail assez curieux, il a été acquis que, pendant une période sur laquelle a porté l'enquête de la Commission, il a été importé en France dix-neuf cent cinquante millions d'or, et qu'il a été exporté pour un milliard soixante millions d'argent.

Cette crise monétaire se fait plus sentir encore, assure-t-on, en Belgique qu'en France. On sait que la Belgique a démonétisé ses pièces d'or depuis plusieurs années, et qu'elle a gardé les monnaies d'argent comme le seul étalon légal; mais les pièces de cinq francs belges ont presque entièrement disparu de la circulation; elles ont été expédiées en Angleterre, en Allemagne et en Hollande, où elles ont été fondues et converties en lingots; en sorte que, depuis quinze jours, l'Hôtel des Mon-

— Voici la barque désirée qui s'avance près du rivage, Emile, regarde bien, et tu verras que cette frêle nacelle porte tout ton bonheur.

En effet, une barque, sortie d'un petit havre voisin, vint prendre à son bord les deux promeneurs; outre les quatre vigoureux rameurs qui la conduisaient, elle portait un vénérable vieillard, vêtu comme un ancien serviteur de bonne maison, et des femmes empressées autour d'une jeune fille vêtue de blanc; cette jeune fille était d'une beauté ravissante, une émotion vive colorait ses joues, et sa bouche entrouverte laissait voir des dents d'un admirable émail.

En approchant du rivage, la barque se balançait mollement sur les flots, et la belle jeune fille sentait son cœur battre avec violence; tout à-coup ses yeux rencontrèrent ceux du jeune homme qui accompagnait Sulpice, alors son beau teint s'anima d'un incarnat plus vif, et le jeune homme se sentit ému aussi jusque dans les profondeurs de son âme; il s'inclina devant cette douce et belle apparition, et le splendide spectacle du soleil levant lui sembla moins beau que le regard de sa bien-aimée. Il avait vingt ans, cet âge de dévouement et d'abnégation, où l'on est sous l'empire des plus séduisantes illusions; cet âge où l'on est tout à la sensation, et où la réflexion n'a de profondeur que la profondeur des passions; cet âge doré qui fait de tous les jours de la vie le chant d'un poème ravissant.

JULES PAUTET.

(La suite au prochain numéro.)

naies de Bruxelles a recommencé à frapper des pièces d'or.

— Une réforme à laquelle on ne peut qu'applaudir, ne fût-ce qu'à cause de la commodité, est celle que l'empereur de Russie se propose d'introduire dans le calendrier. La Russie se rallierait au calendrier grégorien, ce qui ferait disparaître une différence de dates souvent gênantes.

— On lit dans le *Salut public* :

Lors de l'exécution de Girin, un négociant stéphanois, qui se trouvait de passage à Lyon et qui n'avait jamais assisté à ce spectacle, se rendit sur le lieu du supplice. Mais à peine le couteau tombait-il, que le négociant, en proie à une émotion violente, s'évanouissait. Des sergents de ville le transportèrent dans un petit magasin du voisinage, tenu par une marchande de fruits nommée Cabouret, où le malade reçut des soins empressés. Revenu à lui, le négociant ne quitta la femme Cabouret qu'après lui avoir remis une petite somme, et il exigea en outre qu'elle lui donnât ses nom et prénom. Or, mardi, la femme Cabouret recevait une lettre d'un notaire de Saint-Etienne lui annonçant que le négociant stéphanois l'avait inscrite sur son testament pour une somme de cinq mille francs.

— On écrit de Marseille :

« Depuis les dernières pluies, la température s'est rafraîchie à Marseille, mais pas autant que dans le Var, où déjà des froids très vifs se sont fait sentir. Ainsi on écrit du village de Canaux-Andon, canton de Grasse, que dans la nuit du 20 au 21 il a gelé fortement. Tous les haricots sont perdus et la feuille des pommes de terre est entièrement flétrie. Une légère couche de neige s'est étendue sur la cime de nos montagnes. Tous les petits oiseaux qui se trouvaient en masse dans les champs se sont envolés vers la plaine des bords de la mer.

Le 20, la fontaine de la Cine était entièrement gelée; on a vu quelques bécasses, et sur les plus élevés des pics, des pluvières de montagne et des coqs de bruyère. C'est un indice rarement trompeur d'un hiver précoce et rigoureux.

Dans les forêts de Ranguin, les loups font une guerre active aux troupeaux; ne pouvant toujours atteindre des moutons, ils s'en prennent aux chiens. Une chasse s'organise pour faire une battue générale qui aura pour but de les détruire ou tout au moins de les chasser au loin. »

— Nous lisons dans une *Correspondance parisienne* :

Depuis que les changeurs ont affiché qu'ils donnaient une prime de 10 f. et même de 12 fr. pour chaque somme de 1,000 fr. en argent qui leur serait apportée, les pièces de 5 francs et la monnaie blanche deviennent de plus en plus rares. Il arrive en effet que tous les garçons de recette des diverses maisons de banque de Paris s'empressent, avant de rentrer, après chaque journée d'échéance, de porter l'argent qu'ils ont encaissé chez le changeur, afin de toucher la prime.

Presque tous les changeurs opèrent dans leurs acquisitions d'argent pour le compte de la maison V<sup>e</sup> Lyon-Alemand et fils, rue Neuve-Montmorency, n<sup>o</sup> 43, qui expédie chaque jour pour des sommes énormes de métal en Hollande. — Vous aurez une idée de l'importance de ces expéditions lorsque vous saurez que, depuis trois mois, la maison V<sup>e</sup> Lyon-Alemand et fils envoyait chaque jour 800,000 fr. d'argent à l'étranger, et qu'à partir du 15 septembre, ces envois quotidiens atteignent le chiffre d'un million.

— Le *Salut public* raconte l'exploit suivant accompli par des chasseurs lyonnais :

Quelques chasseurs s'étaient rendus, dans la journée de mercredi, dans les plaines de Brignais; la chasse avait été peu brillante, et ils revenaient tristement, le carnier vide, lorsque, tout-à-coup, l'un d'eux entend du bruit dans un buisson; il met son fusil en joue et presse la détente. Aussitôt, des cris qui n'ont rien d'humain se font entendre, les chasseurs se précipitent effrayés, et voient un jeune veau se tordant dans les convulsions de l'agonie. Au même instant, le propriétaire de l'animal se présente, réclamant, comme de juste, le prix de la victime. Les chasseurs s'exécutèrent en riant, et firent triomphalement leur entrée à Lyon, suivis d'un jeune paysan, portant ce gibier d'un nouveau genre.

— Curieuse panique à Alger. — Quelques lignes d'un almanach génois, mal interprétées, ont jeté, tout récemment,

l'épouvante dans la population d'Alger. Voici les termes de la prédiction :

« Dimanche 14 septembre 1856, fête du saint nom de Marie, pleine lune à 2 heures 45 minutes du soir.

« La planète Vénus est la dominatrice absolue de ce quartier de lune; c'est pourquoi il faut nous attendre, sous l'influence de cette changeante déesse, à des perturbations atmosphériques, des bourrasques et peut-être quelque chose de pire. » (Almanach universel de Chiaravalle.)

A ce sujet l'*Akhbar* avait écrit dans son numéro du 5 courant :

« Le bruit a couru dans notre ville que le même *Almanach universel* (celui où il était question du tremblement de terre du 22 août) aurait également annoncé un nouveau tremblement de terre pour le 14 de ce mois.

C'EST UNE ERREUR. »

Et là-dessus il citait le texte réel. C'est pourtant ce démenti des bruits populaires qui leur a donné plus de crédit et amené les scènes que l'*Akhbar* décrit dans les lignes suivantes :

« Elle est donc passée, cette journée redoutable et si étrangement redoutée du 14 septembre! Elle est passée et elle a survécu; car ceux qui avaient voulu goûter, quand même, les émotions de la peur, n'y renoncent pas encore. Ils s'étaient donné un jour pour savourer ce plaisir que nous avons inutilement cherché à leur défendre; maintenant ils se donnent — les prodigues! — la semaine entière, et d'ici à dimanche prochain, ils ne consentiront pas à se rassurer.

Leur imagination est si fertile!

Que n'avaient-ils pas inventé! Suivant les uns, la mer devait se soulever, inonder la ville, couvrir les campagnes adjacentes et noyer les populations dans un déluge quelque peu universel.

Ceux-ci s'étaient réfugiés sur les hauteurs du Bouzaréah.

Suivant d'autres, les montagnes voisines devaient se fendre, vomir des cendres et de l'eau bouillante, et renouveler en Algérie les cataclysmes du Vésuve et de l'Etna.

Ceux-là avaient cherché un asile sur les bords de la mer.

Et les versions se contredisaient tellement, que les hôtes de Bouzaréah redoutaient l'envahissement de la mer, et que ceux du rivage tremblaient à l'idée des énormités dont les montagnes pouvaient se rendre coupables.

Bref, la contagion de la peur avait gagné à peu près toutes les classes, et, nous avons honte de le dire, — on pouvait compter les personnes qui riaient de ces craintes puériles.

Juifs, Musulmans, Maltais, Espagnols, et bon nombre de Français, hélas! avaient déserté la ville.

L'émigration a été évaluée à 16,000 personnes!

Les bruits les plus extraordinaires s'étaient répandus parmi les indigènes :

L'administration avait préparé, disait-on, des tentes et des barraques pour abriter la population dans la plaine.

Les bateaux ancrés dans le port avaient reçu ordre de prendre le large.

Nous en passons et des meilleurs.

Il y a cependant une version que nous devons noter, à cause de son excentricité exceptionnelle. La voici :

Les Français avaient à la marine dix canons énormes, gigantesques, dont ils se proposaient d'armer le môle. Ils voulaient essayer ces canons; mais, prévoyant bien que la détonation d'un seul d'entre eux mettrait la ville à l'envers, ils avaient à dessein répandu et accrédité le bruit d'un tremblement de terre, afin d'écarter la population, s'inquiétant plus de la vie des hommes que du salut des maisons.

A tous ces bruits absurdes, joignez l'effet de certaines prédictions, bien intentionnées, sans doute, mais imprudentes, et vous arriverez peut-être à comprendre la panique dont nous avons été témoins.

Et cette panique n'est pas terminée. Elle s'obstine et résiste à l'évidence. Ce matin, des juifs venaient, avec toutes les démonstrations du désespoir, demander à un fonctionnaire s'il était vrai que Milianah fût complètement détruite. D'autres parlaient de Blidah.

On peut supposer qu'à Blidah et à Milianah on s'inquiète également du sort d'Alger.

Et toutes ces terreurs, à propos de ce qu'un almanach a dit ou n'a pas dit!

Dans quel temps, dans quel pays vivons-nous donc?

Depuis quand les prédictions d'un almanach sont-elles prises au sérieux?

Encore si cet almanach avait prédit, pro-

nostiqué, annoncé, précisé la catastrophe de la contrée où elle aurait lieu !  
Mais rien de tout cela.  
O ville d'Alger ! ô population d'Alger ! »

## CHRONIQUE AGRICOLE.

— Le *Moniteur* vient de publier le tableau officiel des prix de l'hectolitre de froment. Il en résulte que, comparativement au mois précédent, la moyenne générale a fléchi dans de sensibles proportions. Elle était de 32 fr. 63 en août, et de 30 fr. 28 en septembre ; soit une baisse de 2 fr. 25.

Quoique cette réduction ne paraisse pas assez forte, et que des esprits trop impatientes inclinent déjà à en conclure que les prix resteront élevés, nous persistons à croire que le mouvement de baisse continuera. Il est vrai que l'on remarque depuis une dizaine de jours une certaine tendance à la reprise sur beaucoup de marchés des départements. Mais d'après des informations particulières, c'est la conséquence d'un grand nombre d'achats de blés de semence. Dès que ces achats exceptionnels seront terminés, les mercuriales reprendront un cours plus régulier, et la baisse fera de nouveaux progrès.

Une autre raison nous autorise à croire au retour de la baisse ; c'est que dans les départements connus comme pays de grande production, les prix sont généralement inférieurs à ceux des départements dits de petite production. Presque toujours, c'est l'indice d'une réduction sur l'ensemble des marchés.

Voici les prix des mois d'août et de septembre des quatre dernières années :

|               | Septembre | Août.      |
|---------------|-----------|------------|
| 1856. . . . . | 30 fr. 38 | 32 fr. 63. |
| 1855. . . . . | 31        | 88 28      |
| 1854. . . . . | 24        | 15 27      |
| 1853. . . . . | 26        | 10 22      |

Relativement à l'année dernière, l'amélioration est évidente : la différence des prix pour le mois d'août de 1855 et de 1856 est de 3 fr. 74 au détriment de 1856, tandis qu'elle est de 1 fr. 50 à son avantage pour le mois de septembre. Cela prouve arithmétiquement qu'il y a cette année une plus grande abondance de grains, et que les appréciations des personnes bien renseignées sont propices à la baisse.

Le 59<sup>e</sup> numéro de la *Revue Française* vient de paraître ; ce numéro renferme les articles suivants :  
*Les Poètes contemporains de l'Allemagne.* — III. — *Les Chants de chasse*, par N. Martin.

*Le Lion du désert.* — Scènes de la vie indienne (suite), par Gustave Aimard.

*La Jasson* (poème). — IX<sup>e</sup> Station : Jésus tombe pour la troisième fois. — X<sup>e</sup> : Il est dépouillé de ses vêtements. — XI<sup>e</sup> : Il est attaché à la croix. — XII<sup>e</sup> : Jésus meurt. — XIII<sup>e</sup> : Son corps est remis à sa mère. — XIV<sup>e</sup> : Il est enseveli. — La Résurrection, par Leconte de Lisle.

*Souvenirs biographiques sur Henri Heine*, par Ch. de Lorbac.

*Ecole des Beaux-Arts.* — *Concours de Sculpture*, par M. A. de Belloy.

*Histoire des Artistes vivants.* Etudes d'après nature, par Théophile Silvestre, par Charles Asselineau.

*Théâtre Français : La Statuette d'un Grand Homme.* — *Réouverture de l'Odéon*, par Jean Morel.

Bulletin des nouvelles publications.

## GUÉRISON RADICALE DES HERNIES

Par la méthode de PIERRE SIMON, Bandagiste-Herniaire aux Herbières, département de la Vendée. Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur l'importance de la méthode de M. Pierre Simon, pour la cure des Hernies. Parmi les découvertes qui méritent particulièrement l'attention des médecins et des malades, nous signalons la méthode de M. Pierre Simon, pour la guérison radicale des Hernies ou Descentes, rendant inutile l'usage toujours pénible des Bandages et des Pessaires, sans aucun dérangement ni régime.

Un des principaux journaux de médecine de Paris, le *Journal de Chimie médicale, de Pharmacie et de Toxicologie*, rapporte cinquante cas de hernies guéries radicalement par M. le docteur HEIDENRECH, d'après la méthode de PIERRE SIMON.

Pour plus amples renseignements, voir l'instruction qui sera envoyée gratis, franc de port, par la poste, aux personnes qui en feront la demande par lettres affranchies. Cette instruction contient un grand nombre de certificats les plus honorables, anciens et nouveaux. Les anciens sont des preuves palpables de la solidité de la guérison, et les nouveaux justifient la continuation.

S'adresser à l'auteur, M. PIERRE SIMON, Bandagiste-Herniaire, aux Herbières, département de la Vendée. L'auteur ne reçoit que les lettres affranchies.

M. Gustave Bedor, médecin à Troyes, a constaté l'utilité de la Revalessière dans la plupart des affections si nombreuses des voies digestives et des organes de la respiration.

Nous recommandons à nos lectrices les magasins de Nouveautés du *Petit-Saint-Thomas*, comme l'établissement le mieux assorti de la capitale, en hautes nouveautés, soieries, confection, ameublements, etc., etc. (Service spécial pour la province). — Expédition franc de port pour toute la France jusqu'à destination.

## MERCURIALES.

Dernier Marché.

|                                          | Roanne | Montbrison |
|------------------------------------------|--------|------------|
| Froment 1 <sup>re</sup> qualité. . . . . | 6 60   | 6 50       |
| Froment 2 <sup>e</sup> id. . . . .       | 6 10   | 6 30       |
| Froment 3 <sup>e</sup> id. . . . .       | 5 90   | 6 "        |
| Seigle 1 <sup>re</sup> qualité. . . . .  | 4 80   | 4 75       |
| Seigle 2 <sup>e</sup> id. . . . .        | 4 45   | 4 60       |
| Seigle 3 <sup>e</sup> id. . . . .        | 4 20   | " 00       |
| Orge. . . . .                            | 3 50   | 3 70       |
| Avoine. . . . .                          | 2 00   | 2 00       |
| Haricots. . . . .                        | 5 00   | " 00       |
| Farine 1 <sup>re</sup> qualité. . . . .  | 77 00  | 77 00      |
| Farine 2 <sup>e</sup> id. . . . .        | 74 00  | 74 00      |
| Farine 3 <sup>e</sup> id. . . . .        | 67 00  | " 00       |

## BOURSE DE PARIS.

Du 4 octobre 1856.

|                                            |      |
|--------------------------------------------|------|
| 4 1/2 pour cent, 91 75; 3 pour cent, 66 60 |      |
| Banque                                     | 3975 |

## Annonces judiciaires.

Etude de M<sup>e</sup> AUCLAIR, avoué à Roanne.

## VENTE D'IMMEUBLES

Dépendant de la succession vacante de Jean-Louis Lachize, décédé voiturier à Belmont.

Adjudication en l'étude de M<sup>e</sup> POMEY, notaire à Belmont, le dimanche 26 octobre 1856, à onze heures précises du matin.

Cette vente est poursuivie à la requête de M<sup>e</sup> Claude-Stanislas AUCLAIR, avoué à Roanne, nommé curateur à la succession vacante dudit Jean-Louis Lachize, par jugement du Tribunal civil de Roanne, du vingt-cinq octobre mil huit cent cinquante-cinq.

Elle a été ordonnée aux termes de deux jugements du même Tribunal, des trente novembre mil huit cent cinquante-cinq, et treize mars mil huit cent cinquante-six.

## DESIGNATION

## DES IMMEUBLES A VENDRE.

Ils se composent :

Article premier.

D'un corps de bâtiments, comprenant trois pièces au rez-de-chaussée, chambre et galetas au-dessus, d'une écurie, fenil au-dessus, avec cour au-devant, confiné : au nord, par la route départementale de la Saône à la Loire ; de midi, maison à Fayard ; de soir, la terre ci-après.

Article 2.

D'une petite terre ou jardin appartenant aux bâtiments, confiné : au nord, par la route ci-devant indiquée.

Ces immeubles forment les articles 139, 140 et 141 du plan de la matrice cadastrale, section H.

Article 3.

D'une terre, de contenue de dix ares environ, numéro 146 du plan, confinée : au matin, par terre à Jean-Claude et Alexandre Bureau ; de midi, terres à Puillet et à Dubuis.

Article 4.

Une autre petite terre, dite la Sordet, formant le numéro 708 du plan de la matrice cadastrale.

Tous ces immeubles sont situés à Belmont, hameau des Quatre-Vents.

Ils seront vendus en trois lots séparés.

Le premier, composé des deux premiers articles, sur la mise à prix de sept cents francs, ci. 700 fr.

Le deuxième, composé de l'article troisième, sur la mise à prix de 100 francs, ci. 100 fr.

Le troisième, composé de l'article quatrième, sur la mise à prix de cents francs, ci. 100 fr.

L'adjudication aura lieu en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> POMEY, notaire à Belmont, commis à ces fins, le dimanche vingt-six octobre mil huit cent cinquante-six, à onze heures précises du matin.

Pour extrait :

Signé, AUCLAIR, avoué.

Enregistré à Roanne, le quatre octobre mil huit cent cinquante-six, volume case . Reçu un franc, double décime, vingt centimes.

Signé, DISSEZ.

Etude de M<sup>e</sup> MOYSE, notaire à Saint-Etienne, place Royale, 26.

## CESSION DE DROITS

SUR LES

## Mines d'Anthracite de Lay

Suivant deux actes passés devant M<sup>e</sup> Moysse et son collègue, notaires à Saint-Etienne, l'un le quatre août, l'autre le dix-neuf septembre mil huit cent cinquante-six, enregistrés et transcrits ;

M. Antoine Comte jeune, propriétaire,

demeurant à Saint-Etienne, rue Bourg-Neuf, section de Montaud ;

Et M. Clément Collard, fabricant de rubans, demeurant à Saint-Etienne, rue du Treuil, numéro 8, cessionnaire de M. Nicolas Comte ;

Ont sous-amodié, au profit de M. Claude-Jean-Nicéphore Garcin, négociant, et de M. François-Jacques-Victor Bailly, comptable, demeurant tous deux aux Brotteaux, avenue de Noailles, 60, à Lyon ;

Les parts et portions appartenant aux cédants indivisément entre eux, dans les trois quarts également indivis auxquels ils avaient droit jusqu'au premier juin mil huit cent septante-neuf, comme preneurs de M. Desvernay, dans l'amodiation de la concession des mines d'anthracite de Lay, située sur la commune de Saint-Symphorien-de-Lay (Loire), accordée par ordonnance royale en date du vingt-six mars mil huit cent quarante-trois ; avec cession, dans les mêmes proportions, des droits leur appartenant également dans les travaux, plans, registres, hangars, machines et appareils servant à l'exploitation de la mine, tels que chemins de fer, les outils, et généralement tous les agès et accessoires quelconques en faisant partie, sans exception ni réserve, ensemble les produits extraits ou à extraire, et les fournitures et approvisionnements faits et livrés jusqu'à la prise de possession, qui a été fixée au cinq août mil huit cent cinquante-six.

Cette sous-amodiation et cession ont eu lieu, entre autres charges, moyennant vingt-cinq mille cinq cents francs pour le tout, sauf division entre les cédants, laquelle somme a été stipulée payable à terme.

Les cessionnaires, conformément à l'usage, donnent avis au public de cette acquisition, afin de mettre à même tout intéressé d'exercer les droits qu'il peut avoir à prétendre contre les cédants ; à cet effet, élection de domicile est faite en l'étude de M<sup>e</sup> MOYSE, notaire à Saint-Etienne ; et après les dix jours qui suivront la présente insertion, MM. Garcin et Bailly, tout en se réservant le bénéfice du terme à eux accordé, se considéreront comme entièrement libres de payer leur prix à qui de droit.

## PUBLICATIONS NOUVELLES

Librairie Durand, à Roanne

L. DE CARNÉ : Etudes sur l'histoire du Gouvernement représentatif en France, 2 vol. in-8.

RÉSUMÉ : L'Angleterre au 10<sup>e</sup> siècle, 2 vol. in-8.

GUIZOT : Histoire de Washington, 1 vol. in-18.

GUIZOT : Histoire de la civilisation en France et en Europe, 5 vol. nouvelle édition.

THIERS : Quatorzième vol. de l'Histoire du Consulat et de l'Empire, contenant la campagne de Russie.

A. THIERRY : Histoire d'Attila, 2 vol. in-8.

CHASSE A TIR : 2 vol. avec gravures.

L. FIGUIER : Application de la science aux arts et à l'industrie, 1 vol. in-18.

MANUEL DE GÉOLOGIE : 2 vol. in-8, illustré de 750 gravures.

EUGÈNE DE MIRECOURT : Collection des Contemporains.

H. CASTILLE : Portraits politiques ; en vente, 5 vol. à 50 cent.

COLLECTION de tous les volumes in-18 nouvellement publiés à 1 fr. le volume.

Journal hebdomadaire :

LA MUSIQUE des familles, 20 cent. le numéro.

LA SCIENCE pour tous, 10 cent. le numéro.

## JONES ET Cie

8-12

## Fabricants de Brosses anglaises et Parfumerie

Boulevard des Capucines, 43, à Paris.

SPECIALITÉ de brosses pour la toilette. Ces brosses sont incomparables pour leur solidité, et n'ont aucun des inconvénients de celles fabriquées jusqu'à ce jour. — Prix de celles pour les dents : 1<sup>re</sup> qualité, 1 fr. chaque ou 5 fr. la demi-douzaine, etc. Spécialité et grand choix de Coutellerie Anglaise. On expédie. L. B. 1033

## NOUVELLES ATTESTATIONS

## En faveur de la REVALESCIERE DU BARRY

Un honorable négociant de Saint-Maixent (Deux-Sèvres), qui nous autorise à ne point taire son nom, si la publicité nous convient, nous adresse, avec une nouvelle demande du produit en question, une lettre où sont relatés divers cas de guérison, entre autres ceux-ci : « Parmi plusieurs dames de distinction, qui se sont félicitées de l'emploi de la *Revalessière*, l'une d'elles, atteinte depuis plus de dix ans d'une fièvre intermittente, n'en éprouve plus quelque accès que de loin en loin, et elle a lieu d'espérer que sous peu cette fièvre disparaîtra tout à fait. — Une autre personne atteinte d'une étiologie depuis plusieurs années a repris de la force, de l'embonpoint même et de la fraîcheur, au bout de quinze jours d'usage de cette excellente farine, etc. — Enfin, je n'en ai pas vu de seule personne, sans qu'elle ne soit venue m'en témoigner sa satisfaction ; la preuve la plus évidente de la faveur générale qui s'attache ici à cet aliment, c'est que j'ai le plaisir de vous renouveler une commande très supérieure à la précédente. » J'ai l'honneur, etc.

» 19 août 1856.

Elle coûte 2 fr., 4 fr., 7 fr., 16 fr., 32 fr. Plus la boîte est grande plus c'est profitable au consommateur. La *Revalessière* double concentrée coûte 8 fr., 14 fr., 32 fr., 58 fr. Dans toutes les pharmacies de France, dans tous les dépôts de Paris et des Villes de Province.

Dépôt général, M. KERCKHOFF, 33, rue Hauteville.

Dépôt à Roanne, chez M. Eug. ROUBAUD, pharmacien ; à Lyon, chez M. MAUGAIN, rue Bourbon ; M. PELOSSIER, place St-Pierre, 2 ; à St-Etienne, chez M. CONSTANTIN, libraire, 14, rue de la Comédie ; et chez M. FAURE, pharmacien, même rue, 6.

L. B. 1128.

M. Bandon, ancien professeur au collège de Roanne, a l'honneur d'informer les pères et mères de famille, qu'il continuera, comme par le passé, à donner pendant l'année scolaire, des leçons de français, de grec et de latin, chez lui et à domicile.

## AVIS

Quelques billets de la Loterie de l'exposition en faveur de l'armée d'Orient sont déposés à la Recette des Finances à Roanne.

Prix du billet, 1 fr.

## ON DEMANDE

Un apprenti pour la cuisine. S'adresser à l'hôtel du Centre.

## VINS A VENDRE

Des récoltes de 1852, 53, 54 et 55

S'adresser au sieur JOATHON, propriétaire à Saint-André. 6-9

## CIMENT LOBEREAU - MEURGEY

Autorisé pour les travaux de l'Etat.

Dépôt à Roanne

Chez M. MICHAUD, maison VALLAS, fournisseur des chemins de fer du Centre et du Grand-Central. 8-12

## CHAUSSURE ET GUÊTRES

DE CHASSE

## IMPERMEABLES

Le sieur RALITTE, bottier, rue Impériale, n° 41, à Roanne, prévient les amateurs de la chasse et les employés aux travaux du chemin de fer que l'on trouvera chez lui toutes espèces de CHAUSSURES IMPERMEABLES.

Il tient également la chaussure de luxe de tout genre pour hommes et pour femmes.

## A LOUER

POUR ENTRER EN POSSESSION DE SUITE OU A LA TOUSSAINT PROCHAINE

UNE PARTIE

## DE L'USINE DE FONTVAL

Située à Roanne, faubourg de Clermont

AVEC UN LOGEMENT BOURGEOIS TRÈS VASTE

S'adresser à M. PIZET, huissier, propriétaire de l'usine. 4-7

# ROANNE

Par sa position topographique est appelé à devenir un centre d'approvisionnement et de ressources.

Les lignes de chemins de fer qui bientôt vont le traverser donneront une nouvelle vitalité à ses nombreux environs, qui sous peu seront pour ainsi dire ses faubourgs, puisque désormais les distances ne se calculent plus.

M. C. BOURDE, négociant à Tarare, ayant depuis longtemps approfondi la question des inconvénients et des avantages résultant du passage d'un chemin de fer dans une localité, a compris que la ville de Roanne doit retirer des avantages nombreux et incontestables de la position qui va lui être faite.

Il quitte Tarare, et vient fonder à Roanne une maison, dont la spécialité sera celle de *Marchand-Tailleur*. Secondé par un coupeur habile et expérimenté, leurs efforts réunis tendront à ce que bientôt on puisse dire que tous les vêtements sortant de leurs mains, rivaliseront d'élégance et de bon goût avec ceux sortant des maisons dont la réputation est la mieux établie.

**L'ouverture de la vente aura lieu le 24 octobre, maison de M. POURRAT, ex-bijoutier, rue des Bourrassières, numéro 22, Roanne.**

Aux vêtements sur mesure, M. C. BOURDE ajoute un Magasin de confection, dans lequel rien ne sera négligé pour satisfaire les clients appréciateurs de l'élégance, réunie à la modicité des prix. Les achats seront faits dans les premières maisons de Paris, et celles dont la renommée est la mieux assise, sous les rapports de la belle et bonne confection.

Les assortiments seront toujours au grand complet.

Des entrées particulières sont réservées à chaque spécialité.

Pour le magasin de commande ou vêtements sur mesure, entrée par le corridor;

Pour celui de confection, seule entrée par la rue Bourrassières.

## UN PRIX FIXE, INVARIABLE

sera une des conditions essentielles que les acheteurs, comme les visiteurs, voudront bien se rappeler.

**Toutes les Marchandises seront marquées en chiffres connus**

Les assortiments se composeront de Satins, Castors, Edredons, Ouatines, Chinchillas, Draperies unies de toutes couleurs, Bonjean, etc.

## Hautes Nouveautés pour Pantalons et Gilets

Etoffes spéciales pour soirées.

## CONFECTION

Paletots et Pardessus de toutes nuances et de toutes qualités.

Pantalons et Gilets de tous genres.

Robes de Chambre, Burnous, Raglans, etc., etc.

**Ouverture des Magasins le 24 octobre, situés maison de M. POURRAT, ex-bijoutier, rue des Bourrassières, numéro 22 ROANNE.**

# MANUEL D'ÉCONOMIE POLITIQUE

Introduction ; — Population ; — Consommation ; — Fortune publique ; — Production, etc. ; — Industrie ; — Industrie agricole ; — Industrie manufacturière ; — Machines ; — Industrie commerciale ; — Balance du Commerce ; — Importation ; — Exportation ; — Intérêts viticoles ; — Tarif des Douanes ; — Prohibitions ; — Colonies ; — Voies de communication ; — Navigation ; — Monnaies ; — Crédit ; — Revenus ; — Impôts et Contributions ; — Emprunts ; — Amortissement ; — Propriété ;

PAR

**J.-F.-Jules PAUTET**

De la Société des Gens de Lettres, de la Société d'Economie politique, des Académies de Dijon, Besançon, Chalon, Autun, etc. Bibliothécaire honoraire, ancien Sous-Préfet.

Un vol. in-18. — Paris. RORET, rue Hautefeuille, 10.

### LISTE DES OUVRAGES DE J.-F.-JULES PAUTET :

**L'Opinion**, journal politique et littéraire, l'un des rédacteurs principaux. Paris, 1831. Un vol. in-8°. 1 vol.  
**Le Patriote, la Revue et la Tribune** de la Côte-d'Or, rédaction en chef, politique, littérature, économie politique, de 1832 à 1852. 17 vol.  
**Chants du Soir**, poésies, et **Histoire littéraire**. Un volume in-8°. Paris, Le-doyen 1 vol.

**Mélanges**, Archéologie et Biographie (médaillon d'or) 1 vol.  
**Nouvelles historiques**, excursions, classement et reconstruction de la **Bibliothèque impériale**. 1 vol.  
**Histoire** résumée des seize ducs, des villes et des châteaux de Bourgogne, ou le **RAILWAY PITTORESQUE** (médaillon d'or). 1 vol.  
**Buckingham**, ou le COIN DE L'ATRE, nouvelles Nouvelles historiques et Mélanges. Paris, H. Souverain. 1 vol.

**Nouveau Manuel complet du Blason**, ou Code héraldique, archéologique et historique. Un vol. in-18, avec 40 planches et 469 fig. Deux éditions tirées ensemble à 10,000 exemplaires. Paris, Roret. 1 vol.  
**Manuel d'Economie politique**. Un vol. in-18. Paris, Roret. 1 vol.

## COSMETIQUES A LA GLYCERINE

Approuvés par la Société d'Encouragement.

MÉDAILLE D'ARGENT, EXPOSITION DE 1854 (Rennes)

**Glycérine aromatisée de Bruère-Périn.** Cosmétique par excellence. Ses propriétés assouplissantes et lénitives font disparaître toutes les affections légères de la peau, telles que rougeurs, boutons, efflorescences, démangeaisons, etc.

**Vinaigre de Bruère-Périn**, aromatique et dulcifié. Il remplace avec avantage toutes les préparations analogues, surtout pour la toilette des Dames, en raison de la Glycérine qu'il contient.

**Savon de Bruère-Périn**, à la Glycérine. Il pénètre et assouplit la peau. Très utile aux pianistes, dont il facilite le mouvement des doigts.

**Pâte de Bruère-Périn**, à la Glycérine. Elle préserve les mains des gerçures et des crevasses, et convient aux personnes dont la peau est délicate.

**Poudre de Fernandez**, s'emploie comme la pâte d'amande, le rapport constate qu'elle lui est préférable.

## ODONTINE ET ÉLIXIR ODONTALGIQUE

Ces dentifrices sont adoptés par les hommes de l'art pour blanchir les dents sans jamais les altérer et pour fortifier les gencives. Le savant académicien, qui en est l'auteur et auquel la médecine est redevable de plusieurs découvertes très importantes, a consigné, dans l'instruction qui accompagne chaque boîte et chaque flacon, les données scientifiques d'après lesquelles il les a composés et la cause de leur supériorité sur la plupart des dentifrices connus.

Dépôt à Paris, rue Saint-Honoré, 154 ; à Montbrison, Mlle Gardon, marchande ; à Roanne, M. Mercier, pharmacien.



## DENTS

M. BOURNICHON

Chirurgien-Dentiste de St-A. le prince de la Moldavie, est arrivé à Roanne, et ne restera que peu de jours, hôtel du Centre. A Paris, rue St-Honoré, 89.

## FOURS A CHAUX

Quai des Charpentiers, au bout du Bassin A Roanne.

Messieurs E. GENOT et Compagnie préviennent MM. les Consommateurs qu'ils viennent de reprendre la fabrication de la chaux qu'ils avaient été forcés d'arrêter pendant quelques jours, par suite de la fermeture du Canal. MM. les Consommateurs trouveront continuellement sur leurs fours et à leur dépôt, de la chaux de première qualité et en assez grande quantité pour satisfaire tous ceux qui les honoreront de leur confiance.

Pour cette fin d'année seulement, les prix de la chaux ne seront pas changés ; ils continuent à être comme suit :

Chaux : La pièce, prise sur les fours, 2 fr. 40 c. ; à crédit, 2 fr. 50 c.

Cendres de chaux, id., 1 fr. 30 centimes en sus.

S'adresser à M. TILLOU, à l'usine à gaz de Roanne, ou à M. E. GENOT, marchand de charbons, rue Sainte-Anne, à Roanne.

DÉPOT au Faubourg Mulsant, près le Phénix, chez PAYRE.

## POUR SE BIEN GUÉRIR

d'un rhume, maladie de poitrine, irritations, grippe, diarrhée, coliques, maladies de cœur, névralgies faciales, maladies nerveuses et autres, prenez le *Julep calmant de Brugnatelli*, que vous trouverez à Lyon chez M. Deriard, rue Tupin, 40, à St-Etienne, Jacob, rue de la Loire ; Roanne, Mercier, rue Impériale, et Griziaux, rue du Collège ; à Tarare, Michel, rue de la Pêcherie, 7, tous pharmaciens.

Roanne, Imprimerie SAUZON, l'un des gérants.

## Semoule et Chocolat de M. MOURIÉS.

Au moyen de ces nouveaux produits alimentaires qui contiennent le principe nutritif des **LES ENFANTS** difformités de la taille, du rachitisme, et en général des vices de constitution provenant d'un tempérament lymphatique.

L'emploi de la Semoule et du Chocolat de M. Mouriés est recommandé aux femmes enceintes, aux nourrices pendant l'allaitement, et aux enfants pendant toute la période de la croissance.

L'Académie de Médecine a voté des remerciements à M. Mouriés, et l'Institut de France lui a décerné une médaille d'encouragement, au concours des prix Montyon de 1853, pour cette découverte qui a une si heureuse influence sur la diminution des maladies et de la mortalité des enfants. — Une instruction est jointe à chaque article.

Dépôt à Paris, rue St-Honoré, 154 ; à Montbrison, Mlle Gardon, marchande ; à Roanne, M. Mercier, ph.